

ACADEMIE DE POITIERS

LP Les Terres Rouges

Civray

procès verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 novembre 2020

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 09/11/2020

Présidence de : M. Bruno CIRET

Quorum : oui

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 0

ORDRE DU JOUR

I-FONCTIONNEMENT

- 1.a. Installation du nouveau conseil d'administration
- 1.b. Adoption du règlement intérieur du CA
- 1.c. Adoption du procès-verbal du précédent CA
- 1.d. Installation des instances et commissions
- 1.e. Contexte sécuritaire et PPMS attentat- intrusion

II-ACTION ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE

- 2.a. Plan de continuité pédagogique

III-BUDGET ET FINANCES

- 3.a. Décisions budgétaires modificatives
- 3.b. Tarifs restauration et hébergement 2021 (pour info)
- 3.c. Budget 2020 :
 - 3.c.1. Vote du budget primitif 2020
 - 3.c.2. Prélèvement sur fonds de roulement
- 3.d. Vote de la délégation du CA pour passation des marchés à incidence financière annuelle

IV-QUESTIONS DIVERSES

LISTE D'EMARGEMENT
Mardi 24 novembre 2020

NOM – PRENOM	SIGNATURE
<u>1) Président :</u> Monsieur Bruno CIRET – Proviseur <hr/> Monsieur Didier CHRISTIE - Proviseur Adjoint	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<u>2) Autres Représentants de l'Administration</u> Monsieur Yoann DURET – Gestionnaire Madame Marina DESCHAMPS - DDFPT Madame Laurence BERTRAND – CPE (assiste de droit mais à titre consultatif)	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<u>3) Représentants des Collectivités Territoriales</u> Mme WASZAK Reine-Marie – Conseil Régional Mme GERARD Anne – Conseil Régional M. PROVOST Dany – Conseillère Municipal Civray M. FREDONNET Sandrine - Conseillère Municipal Civray <u>Suppléants :</u> M. MONCOND'HUY Léonore – Conseil Régional Mme FORT Anna, Conseillère Municipale Civray Mme DUVAULT Sébastien, Conseiller Municipale Civray	 <input type="checkbox"/> excusée <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>4) Personnalités Qualifiées</u> Monsieur MAUPIOUX Steven – Restaurateur Civray	 <input type="checkbox"/> excusé
<u>5) Représentants des Personnels (Enseignants)</u> M. PROUST Florian, Enseignant Mme GOUDEAUX Franck, Enseignante M. NOEL Jérôme, Enseignant	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

<p><u>6) Représentants des Personnels (PASSTOS)</u></p> <p>M. NAIL Dominique Chef cuisinier</p> <p>Mme CHAUVEAU Sylvie, ATTEE</p> <p>Mme DEBIAIS Isabelle Infirmière</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>Mme TROYARD Emmanuel, ATTEE</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><u>7) Représentants des Parents d'Elèves</u></p> <p>Mme PAILLOUX Marielle</p> <p>Mme ROUSSELOT Jessyka</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p><u>8) Représentants des Elèves</u></p> <p><u>Vice-président :</u></p> <p><i>Mme CUILIERIER Léa, T BAC SERV</i></p> <p><i>Mme ANDELIE Naomie, T BAC SERV</i></p> <p><i>M. BOUANA Kévin, T BAC SER</i></p> <p><i>M. BLANCHEDEN Benjamin, T BAC CUIS</i></p> <p><i>M. DUFAG Estéban, 2 CAP CUIS</i></p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p><i>M. BOUHASSOUN Adel, 2 BAC HR</i></p> <p><i>M. BEIGNIER William, T BAC CUIS</i></p> <p><i>M. BROUARD Baptiste, 1 BAC CUIS</i></p> <p><i>Mme LORIT Aurore, 1 BAC CUIS</i></p> <p><i>M. THEVENET Kassandre, T CAP ATMFC</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

M. Ciret, proviseur, ouvre la séance du Conseil à 18H00, 18 présents.

Monsieur Duret, gestionnaire, est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur annonce l'ordre du jour avec 1 question diverse :

- Acquisition d'un nouveau mini-bus

I- FONCTIONNEMENT

1.a. Installation du nouveau conseil d'administration

Le proviseur procède à l'installation du nouveau conseil d'administration.

1.b. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Le proviseur soumet l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration. Le proviseur précise qu'il est identique à celui qui courait jusqu'à ce jour.

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

1.c. Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration précédent

Le PV du conseil d'administration du 8 octobre 2020 est soumis au vote et adopté en l'état.

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

1.d. Installation des instances et commissions

Le proviseur complète et présente la liste des personnels titulaires et suppléants pour les différentes instances et commissions.

POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

18 h 15 : Arrivée de Mme Rousselot

1.e. Contexte sécuritaire et PPMS attentat-intrusion : retour d'expérience

Le proviseur rappelle qu'outre l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, le plan Vigipirate est au niveau renforcé. Comme l'oblige la réglementation et l'illustrent les récentes actualités, un exercice PPMS type attentat intrusion (confinement) doit être mis en place. La date du 7 décembre 2020 a été arrêtée. Au retour des vacances scolaires, le proviseur explique qu'un véhicule de l'établissement avait dû être positionné durant quelques jours devant le portail pour faire face à une éventuelle attaque type « voiture bélier ». Des membres du CA suggèrent que, si cela devait se reproduire, seul le portillon pourrait rester entre-ouvert pour les piétons.

II- ACTION EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE

2.a. Plan de continuité pédagogique

Le proviseur rappelle que le Ministre avait demandé que chaque établissement propose des mesures pour atteindre deux objectifs : éviter un nouveau confinement plus strict (fermeture des établissements scolaires) et assurer la

continuité pédagogique. La commission permanente, réunie le 9 novembre 2020, a élaboré un plan de continuité pédagogique, validé par le Rectorat. Ce plan vise à réduire les brassages, rendre possible les préconisations sanitaires, notamment de distanciations sociales, et de rappeler les gestes barrières. Hormis les élèves de 3^{ème} prépa métier, les filières restauration-hôtellerie et soins à la personne sont présentes une semaine sur deux. Pour assurer cette continuité pédagogique, les applications Youtube, Whatsapp, Pronote ont été privilégiées. Des prêts d'ordinateurs ont permis de rendre effectif pour tous ce plan de continuité. Il en ressort notamment des retours très positifs de tutoriels, démontrant la pertinence des choix opérés et la qualité du travail de l'ensemble des équipes.

POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

III. BUDGET ET FINANCES

3.a. Décisions budgétaires modificatives

M. Ciret donne la parole à M. Duret, gestionnaire qui informe le conseil d'administration de 2 décisions budgétaires modificatives (DBM) ne nécessitant pas de vote.

- DBM n°9 : traduit le réajustement de crédits ouverts pour la taxe d'apprentissage (réduction des recettes de 1001.61 €) et du fonds social Etat (réduction de 353.36 €).

3.b. Tarifs restauration et hébergement 2021 (pour info)

Le Proviseur annonce que le conseil régional de Nouvelle-aquitaine, lors de sa commission permanente du 16 octobre 2020, a fixé les tarifs de restauration et d'hébergement pour 2021 dans les lycées. Ces tarifs sont identiques. Pour le lycée, ces tarifs imposés sont toujours de 513 € pour un demi-pensionnaire et de 1316 € pour un interne.

3.c. Budget 2021

3.c.1. Vote du budget primitif 2021

Après un préambule, le proviseur donne la parole au gestionnaire qui présente le budget prévisionnel pour l'année 2021. Le projet est présenté par services. Les lignes budgétaires de recettes et de dépenses sont déclinées par domaines et activités. Le gestionnaire s'attarde sur le service ALO qui présente un déséquilibre de 44 063 €, dû essentiellement à une baisse de la dotation globale de fonctionnement alors que l'établissement subit toujours l'augmentation de 273 % du tarif du contrat de maintenance des installations de chauffage et de ventilation. Le gestionnaire explique la situation. Dans un premier temps, afin que l'équilibre budgétaire soit réalisé, cette somme sera prélevée sur le fonds de roulement de l'établissement. Puis, M. Ciret rappelle à l'appui de précédents échanges avec la collectivité de rattachement qu'il nous a été affirmé que la Région prendrait en charge la compensation de ce financement chaque année, et ce, tant que la DGF ne l'inclurait pas. Ainsi, la dotation complémentaire octroyée sera immédiatement réintégrée au fonds de roulement. Le proviseur et le gestionnaire précisent que l'établissement peut compter sur le soutien de la Région qui est informée et consciente de la situation.

Le proviseur demande l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3.c.2. Prélèvement sur fonds de roulement

Le proviseur demande l'autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 43 055 euros au regard de la situation décrite au point 3.c.1. Il rappelle que les points faibles restent les charges de fluides ainsi que la maintenance et que ces domaines sont toujours aussi sensibles et soumis aux aléas que rencontre régulièrement l'établissement. Afin d'assurer la prudence et ne pas mettre le service ALO en négatif, le proviseur demande l'autorisation d'affecter ce prélèvement à la viabilisation et à l'entretien.

POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3.d. Délégation de signature

Le proviseur demande au conseil d'administration la délégation de signature pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

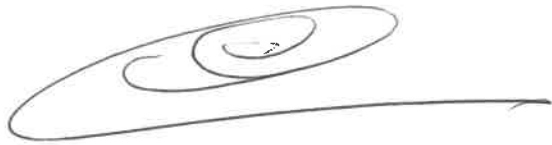
IV. Question diverse :

- Acquisition d'un deuxième mini-bus pour transporter une classe entière ?
Au regard de l'exposé du budget prévisionnel et de son déséquilibre négatif, les finances de l'établissement ne permettent pas à ce jour de pouvoir envisager une telle acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur lève la séance à 19 h 35.

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

